



## GARDERIE MUNICIPALE DE SUZE LA ROUSSE

### Jours et Horaires d'ouverture :

- Lundi : 7h30 à 8h30 / 16h30 à 18h30
- Mardi : 7h30 à 8h30 / 16h30 à 18h30
  
- Jeudi : 7h30 à 8h30 / 16h30 à 18h30
- Vendredi : 7h30 à 8h30 / 16h30 à 18h30

Téléphone : 07.62.24.43.44

### Tarif et modalités de paiement :

0,90 € la demi-heure. Chaque demi-heure entamée sera due.

Paiement en priorité sur le Portail Famille par carte bancaire ou prélèvement occasionnel, en mairie par chèque et espèces.

Pour les enfants de moins de 6 ans, les frais de garderie périscolaire sont déductibles des impôts. Pensez à conserver vos factures.

### Fonctionnement :

Sont accueillis les enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire de la commune de Suze la Rousse, dès l'âge de 3 ans révolus.

Le matin, les enfants sont confiés par les parents (ou un adulte responsable) à l'animatrice. Le soir, les animatrices vont chercher les enfants dans les 2 écoles.

Le soir, avant les activités, un moment sera réservé pour le goûter que les enfants devront apporter (prévoir une gourde ou équivalent).

L'accueil des parents se fait au portail de l'école maternelle (sonnette « PERISCOLAIRE »).

### **PORTAIL FAMILLE**

Les familles doivent procéder elles-mêmes à l'inscription (ou à l'annulation) de chacun de leurs enfants directement sur le site sans limite d'heure.

Les parents devront inscrire leurs enfants à l'avance pour permettre le règlement en ligne. Veillez à cocher toutes les plages réservées. En cas de besoin imprévu, vous pouvez inscrire votre enfant jusqu'à la dernière minute (avant l'heure de début de la garderie) ou annuler si besoin. Les animatrices de la garderie mettront à jour les présents, ce qui générera des demandes de paiement ou des crédits en « cagnotte ». Votre enfant pourra donc continuer à être pris en charge à la garderie même s'il n'était pas inscrit. A l'inverse, s'il est inscrit mais absent, les réservations seront annulées par les animatrices et recredités aux parents.

En maternelle, des ardoises devant chaque classe sont présentes pour avertir l'équipe enseignante.

Concrètement sur le site, assurez-vous d'avoir validé vos inscriptions/annulations en ajoutant au « panier », puis en procédant au paiement par carte bancaire ou par prélèvement sur le site du Trésor Public. À tout moment les parents pourront vérifier leurs réservations sur leur espace personnel.

Discipline : Les enfants doivent se comporter de manière respectueuse à l'égard des autres enfants et des adultes afin que ce moment de détente soit agréable pour tous.

Après avertissement oral, puis écrit, la commune se réserve le droit d'exclure momentanément ou définitivement un enfant en cas de manquement grave à ces règles.

Il est demandé aux parents d'être respectueux des horaires, en particulier ceux du soir. Il en va du bon fonctionnement de la garderie et du bien-être des enfants.

**Pour tout renseignement :**

**Anne HILAIRE – 04.75.04.48.36 - [portail.famille@suzelarousse.fr](mailto:portail.famille@suzelarousse.fr)**